

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Frelighsburg

Frelighsburg, le 13 septembre 2021

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE BROME-MISSISQUOI**

Une séance ordinaire publique s'est tenue le 13 septembre 2021, à compter de 19h00. Les membres du conseil formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Jean Lévesque.

Sont présents les conseiller(ère)s suivant(e)s :

MM.	Bob Lussier	
MME	Suzanne Lessard	Lucie Dagenais
	Chantal Gadbois	

Assiste également à la séance le directeur général, Monsieur Sergey Golikov, agissant en tant que secrétaire d'assemblée.

### **RÉS 139-09-21 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par la conseillère Lucie Dagenais

Appuyé de la conseillère Suzanne Lessard

Résolu à l'unanimité des conseillers présents

D': Adopter l'ordre du jour tel que présenté ci-bas.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 JUILLET 2021
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 9 AOÛT 2021
4. ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER
5. SUIVIS ET INFOS DU MAIRE
6. DÉPÔT DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 AOÛT 2021
7. CORRESPONDANCE
8. ANNULATION DE LA RÉOLUTION #119-08-21 - DEMANDE NO. 21-034
9. DEMANDE NO. 21-034 – 46, RUE PRINCIPALE – IMAGINATEC INC - PIIA VILLAGE
10. DEMANDE NO. 21-036 – 5, CHEMIN DES CHUTES – JOHANNE RATTÉ – DÉROGATION MINEURE
11. DEMANDE NO. 21-039 – 114, ROUTE 237 SUD – JOSIANE MARTEL- OUELLET – DÉROGATION MINEURE
12. DEMANDE NO. 21-040 – 12, CHEMIN DES CASCADES – CHANTAL DURIVAGE – DÉROGATION MINEURE
13. DEMANDE NO. 21-041 – 77, RUE PRINCIPALE – MARIE-CLAUDE RIEL – PIIA
14. DEMANDE NO. 21-042 – 77, RUE PRINCIPALE – MARIE-CLAUDE RIEL – PIIA
15. DEMANDE NO. 21-043 – 3, RUE DE L'ÉGLISE – DANIEL VALCKE – PIIA
16. DEMANDE NO. 21-044 – 1, PLACE DE L'HÔTEL DE VILLE – MUNICIPALITÉ DE FRELIGHSBURG – PIIA
17. DEMANDE NO. 21-045 – 75, RUE PRINCIPALE – MUNICIPALITÉ DE FRELIGHSBURG – PIIA
18. APPUI MRC BROME-MISSISQUOI - TRANSMISSION PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE DES AVIS AUX ÉLUS PRÉVUS AUX LOIS MUNICIPALES
19. ENGAGEMENT À LA DÉMARCHE COMMUNAUTÉ NOURRICIÈRE
20. REPORT DES ÉCHÉANCES DU PAIEMENT DE LA SOMME PAYABLE PAR LES MUNICIPALITÉS POUR SES SERVICES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC
21. OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE -RÉFECTION DES FAÇADES DU GRAMMAR SCHOOL

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Frelighsburg

Frelighsburg, le 13 septembre 2021

22. ÉMISSION D'UN CHÈQUE – RÉFECTION DE LA MAÇONNERIE ÉGLISE BISHOP STEWART – BESSETTE INC
23. ÉMISSION D'UN CHÈQUE EN FAVEUR DE HETA HODGINS & ASSOCIÉS ARCHITECTES PAYSAGISTES
24. ÉMISSION D'UN CHÈQUE EN FAVEUR DE L'OH DE COWANSVILLE
25. DEMANDE DE PARTICIPATION AU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE - VOLET REDRESSEMENT
26. APPEL D'OFFRES – DÉNEIGEMENT 2021-2025
27. ENTENTE INTERMUNICIPALE – L'EMBAUCHE ET LE PARTAGE D'UNE ADJOINTE ADMINISTRATIVE PAR LA VILLE DE DUNHAM AVEC LA MUNICIPALITÉ DE FRELIGHSBURG
28. PERMIS DE RÉUNION – CLD BROME-MISSISQUOI
29. PERMIS DE RÉUNION – COLLECTIF DE LA GRANDE MARCHÉ POUR LA PROTECTION DES FORÊTS
30. DÉPÔT DU RAPPORT DES PERMIS DU MOIS DE JUILLET ET AOÛT
31. VARIA
32. QUESTIONS DES CONTRIBUABLES
33. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

### **RÉS 140-09-21 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 JUILLET 2021**

Il est proposé par la conseillère Chantal Gadbois  
Appuyé de la conseillère Lucie Dagenais  
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : Le conseil municipal adopte le procès-verbal du 5 juillet 2021 tel que rédigé par le directeur général.

ADOPTÉE

### **RÉS 141-09-21 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 9 AOÛT 2021**

Il est proposé par la conseillère Suzanne Lessard  
Appuyé de la conseillère Chantal Gadbois  
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : Le conseil municipal adopte le procès-verbal du 9 août 2021 tel que rédigé par le directeur général.

ADOPTÉE

### **RÉS 142-09-21 ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER**

Il est proposé par la conseillère Lucie Dagenais  
Appuyé de la conseillère Chantal Gadbois  
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : Le conseil paye la liste des factures telles que présentées ci-bas accompagnées des dépenses incompressibles qui ont été payées conformément au règlement 122-03-08 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires :

CHQ	FOURNISSEUR	RÉFÉRENCE	MONTANT
9297			Non imprimé
9298	Linda Tétreault	Entretien	158.65 \$
9299	Impression DF	Impressions	511.24 \$
9300	CMP Mayer	Casque incendie	893.64 \$
9301	Sylvie Côté	Archives	810.00 \$
9302	Bessette Inc.	Réfection maçonnerie	17 880.91 \$
9303	Vincent Deronde	2e versement	1 292.15 \$

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Frelighsburg**

**Frelighsburg, le 13 septembre 2021**

9304	Vitalité Frelighsburg	Participation financière	4 000.00 \$
9305	Amélie Lague	Aliments	39.07 \$
9306	Pierre St-Onge	Art. Quincaillerie	57.42 \$
9307	Sergey Golikov	Communications	281.42 \$
9308	CNESST	Versement Juin	519.81 \$
9309	Gilles Prairie	Voirie	1 296.60 \$
9310	Linda Tétreault	Entretien	233.80 \$
9311	Iokande Rossignol	Promesse achat-vente	1 000.00 \$
9312	Sylvie Côté	Archives	960.00 \$
9313	William H. Morrison	Entretien gazon	200.00 \$
9314	Ministère Revenu Québec	Cotisation employeur	641.03 \$
9315	Ministère Revenu Québec	Cotisation employeur	21 699.77 \$
9316	911 Pro	Accessoires	904.85 \$
9317	Groupe Ade inc.	Nettoyage station	1 708.82 \$
9318	Alain Saladzius	Honoraires	1 616.16 \$
9319	Avizo Experts-conseils	Eau	7 119.82 \$
9320	Equipements Baraby	Accessoires	85.07 \$
9321	Bell Mobilité	Communications	96.50 \$
9322	Bessette Inc.	Travaux	43 460.55 \$
9323	Bureau Pro citation	Papeterie	66.07 \$
9324	Canac	Quincaillerie	402.13 \$
9325	CMP Mayer	Casque incendie	928.43 \$
9326	Concassage Pelletier	MG20	592.63 \$
9327	Contact technologie	Eaux usées	134.52 \$
9328	Coopérative de l'info	Affichages poste	363.61 \$
9329	DBR informatique	Contrat service	94.27 \$
9330	Association des directeurs	Formations	1 152.05 \$
9331	CSE Incendie	Poignée, vêtement	259.85 \$
9332	Annulé		-
9333	ABCDE Internet inc.	Dépanneur	885.59 \$
9334	Duotel	Programmation	142.56 \$
9335	FM Formules municipales	Papeterie	292.62 \$
9336	GAL Inc.	Entretien	2 586.94 \$
9337	Germain Jetté Machinerie	Plaque acier	652.66 \$
9338	Gestim	Urbanisme	6 990.77 \$
9339	Gestion Écono plus	Mensualité Août	91.98 \$
9340	Gilbert Monette	Clés	224.20 \$
9341	Gilles Prairie	Honoraires	574.75 \$
9342	Groupe DNH inc.	Essence	652.90 \$
9343	Henri St-Pierre	Entretien voirie	1 207.24 \$
9344	HETA	Honoraires	2 918.93 \$
9345	Impression DF	Transfert cassette	78.18 \$
9346	Rona	Quincaillerie	359.02 \$
9347	Les services exp. Inc.	Honoraires	6 326.50 \$
9348	Linda Tétreault	Entretien	1 247.69 \$
9349	Mécanique Bossé	Réparation	68.98 \$
9350	Ministre des finances	1er versement	104 198.00 \$
9351	Office d'habitation	Solde à payer	15 369.00 \$
9352	Olivier Philibert	Aménagements	734.40 \$
9353	PG Solutions	Installation	91.98 \$
9354	Pierre Corbeil	Location remorque	86.23 \$
9355	Priorité StratJ	Solde HP	18.00 \$
9356	Programmation GM Inc.	Entretien système	1 737.78 \$

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Frelighsburg

Frelighsburg, le 13 septembre 2021

9357	Suroit propane	Propane	68.93 \$
9358	Régie intermunicipale	Déchets	52.85 \$
9359	Roger Courchesne	Location garage	500.00 \$
9360	Sanivac	Location toilette	988.79 \$
9361	Martin Jetté	Réparations	1 157.21 \$
9362	Service d'entretien C.M.	Entretien	110.62 \$
9363	Signal Services	Drapeaux signaleurs	46.22 \$
9364	Sky Location	Entretien voirie	245.71 \$
9365	Sylvie Côté	Numérisation	750.00 \$
9366	Techno-contrôle	Inspection extincteur	990.23 \$
9367	Ville de Cowansville	Bibliothèque	4 887.00 \$
9368	Ville de Bedford	Collecte verre	108.33 \$
9369	Ville de Dunham	Ordures	11 259.72 \$
9370	Vitalité Frelighsburg	Remboursement subvention	173.00 \$
9371	Wood Wyant	Nettoyage	271.10 \$
9372	Annulé		-
9373	Y. Gosselin	Accessoires	489.48 \$
9374	Zone Technologie	Accessoires - lumières	200.34 \$
343	Lorraine Auger	Produits de ventes	3 878.60 \$

### Certificat de crédits disponibles

Je, Anne Pouleur, secrétaire-trésorière certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses ci-haut décrites.

ADOPTÉE

### SUIVIS ET INFOS DU MAIRE

- *COMMUNIQUÉ SUR LES PROJETS DE RÈGLEMENT*

### DÉPÔT DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 AOÛT 2021

Conformément à l'article 176.4 du code municipal, le directeur général dépose à la table du conseil l'état des revenus et dépenses au 31 août 2021.

### CORRESPONDANCE

1. MÉLODIE LAVERGNE – DEMANDE D'AMÉNAGEMENT D'UNE ZONE D'INTERDICTION DE STATIONNEMENT
2. MÉLANIE AUCLAIR – DEMANDE DE CORRECTION DU PLAN DU FUTUR AMÉNAGEMENT PAYSAGER DU SITE DE L'ÉGLISE ANGLICANE
3. KASSANDRA REYNOLDS - LETTRE D'APPUI – PROJET PHOTO « PEUPLE ET PAYSAGE DU TERRITOIRE »
4. DEMANDE D'APPUI CPTAQ – LA FORÊT DE FRELI INC. – SENTIER LUMINEUX
5. LAURENCE POTVIN-PROULX – INFRASTRUCTURE ET ÉQUIPEMENT SPORTIF
6. ROTEM AYALON ET MARK McGUIRE – PROJETS DE RÈGLEMENT
7. OLIVIER PHILIBERT – REQUETES NIDAZO

### **RÉS 143-09-21 ANNULATION DE LA RÉSOLUTION #119-08-21 - DEMANDE NO. 21-034**

ATTENDU QUE : le conseil municipal a adopté la résolution #119-08-21 le 9 août 2021 sans se conformer à l'article 147 du code municipal ;

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Frelighsburg

Frelighsburg, le 13 septembre 2021

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Chantal Gadbois  
Appuyé de la conseillère Suzanne Lessard  
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : ce conseil annule la résolution #119-08-21 pour que la demande de permis de la compagnie Imaginec Inc. soit soumise à nouveau et adoptée à la majorité des membres du conseil.

ADOPTÉE

### **RÉS 144-09-21 DEMANDE NO. 21-034 – 46, RUE PRINCIPALE – IMAGINATEC INC - PIIA VILLAGE**

CONSIDÉRANT QUE : la demande de rénovation est assujettie au règlement sur le PIIA ;

CONSIDÉRANT QUE : le demandeur a fait parvenir un complément d'information sur les motifs de son choix de modèle de porte ;

CONSIDÉRANT QUE : le projet vise l'ajout d'une porte, une terrasse et une cloison sur le côté latéral sud du bâtiment commercial ;

CONSIDÉRANT QU' : au niveau architectural, le projet correspond aux critères et objectifs du PIIA ;

Avant l'adoption de la résolution, Madame la conseillère Lucie Dagenais dénonce son intérêt, se retire de la table du conseil et quitte la salle des délibérations.

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Chantal Gadbois  
Appuyé de la conseillère Suzanne Lessard  
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : ce conseil accepte conformément au procès-verbal du CCU du 27 juillet 2021 d'accorder la demande de rénovation telle que présentée.

ADOPTÉE

### **RÉS 145-09-21 DEMANDE NO. 21-036 – 5, CHEMIN DES CHUTES – JOHANNE RATTÉ – DÉROGATION MINEURE**

CONSIDÉRANT QUE : les plans de construction déposés ne sont pas conformes au règlement de zonage en vigueur au niveau du nombre d'étages (1), ainsi qu'au niveau de son implantation en pente forte et du nombre de versant (1) ;

CONSIDÉRANT QUE : la nouvelle réglementation relative au zonage permettra les constructions d'un étage dans cette zone et que la configuration du terrain ne permet pas d'implanter une maison ailleurs sur le terrain ;

CONSIDÉRANT QUE : la demande de dérogation mineure a été déposée ;

CONSIDÉRANT QUE : les demandeurs sont de bonne foi ;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Suzanne Lessard  
Appuyé de la conseillère Chantal Gadbois  
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : ce conseil accepte conformément au procès-verbal du CCU du 27 juillet 2021 d'accorder les dérogations mineures concernant la demande de construction telles que présentées.

ADOPTÉE

### **RÉS 146-09-21 DEMANDE NO. 21-039 – 114, ROUTE 237 SUD – JOSIANE MARTEL-OUELLET – DÉROGATION MINEURE**

CONSIDÉRANT QUE : la demande de construction est assujettie au règlement sur le PIIA ;

CONSIDÉRANT QUE : la dérogation mineure vise à rendre conforme le revêtement vertical de la construction d'une nouvelle résidence, réglementaire aux dispositions du règlement de zonage 124-2010, concernant l'article 167, sur les revêtements extérieurs, qui n'autorise pas les revêtements verticaux ;

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Frelighsburg

Frelighsburg, le 13 septembre 2021

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Suzanne Lessard  
Appuyé de la conseillère Chantal Gadbois  
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : ce conseil accepte conformément au procès-verbal du CCU du 30 août 2021 d'accorder la dérogation mineure concernant la demande de construction telle que présentée.

ADOPTÉE

### **RÉS 147-09-21 DEMANDE NO. 21-040 – 12, CHEMIN DES CASCADES – CHANTAL DURIVAGE – DÉROGATION MINEURE**

CONSIDÉRANT QUE : la demande de construction d'une résidence d'un étage est assujettie au règlement sur les dérogations mineures, parce que la construction projetée ne respecte pas les dispositions du règlement de zonage 124-2010, concernant la disposition relative à la hauteur en étage, de l'annexe B, qui stipule que la hauteur en étage minimale des bâtiments principaux est de (1,5) ;

CONSIDÉRANT QUE : la nouvelle réglementation relative au zonage permettra les constructions d'un étage dans cette zone et que la configuration du terrain ne permet pas d'implanter une maison ailleurs sur le terrain ;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Suzanne Lessard  
Appuyé de la conseillère Chantal Gadbois  
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : ce conseil accepte conformément au procès-verbal du CCU du 30 août 2021 d'accorder la demande de dérogation mineure concernant la construction d'une résidence d'un étage telle que présentée.

ADOPTÉE

### **RÉS 148-09-21 DEMANDE NO. 21-041 – 77, RUE PRINCIPALE – MARIE-CLAUDE RIEL – PIIA**

CONSIDÉRANT QUE : la demande de remplacement du revêtement extérieur de la résidence par du Maibec (bois véritable) de couleur Gris-Bleu ainsi que le pourtour des fenêtres et portes en blanc est assujettie au règlement sur le PIIA ;

CONSIDÉRANT QUE : la demande de remplacement du revêtement extérieur du garage par du Maibec (bois véritable) de couleur blanc ainsi que le pourtour des fenêtres et porte couleur Gris-Bleue est assujettie au règlement sur le PIIA ;

CONSIDÉRANT QUE : la demande de l'ajout de 2 colonnes à l'entrée principale en façade de la résidence est assujettie au règlement sur le PIIA ;

CONSIDÉRANT QUE : la demande correspond aux critères et objectifs du PIIA pour le remplacement du revêtement extérieur de la résidence ;

CONSIDÉRANT QUE : les bâtiments accessoires sur un site sont érigés et construits doivent s'harmoniser avec le bâtiment principal (matériaux, volume, couleur, toiture) ;

CONSIDÉRANT: le manque d'information relative aux colonnes ;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Suzanne Lessard  
Appuyé de la conseillère Chantal Gadbois  
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : ce conseil accepte conformément au procès-verbal du CCU du 30 août 2021 d'accorder la demande pour le remplacement du revêtement extérieur en Maibec de couleur Gris-Bleu ainsi que le pourtour des fenêtres et portes en blanc ;

QUE : ce conseil exige que les couleurs du revêtement extérieur du garage soient à l'identique du bâtiment principal et non inversé, tel que demandé ;

QUE : ce conseil, afin de pouvoir délibérer, demande plus d'informations concernant les colonnes, tel qu'un croquis avec les mesures exactes des colonnes (hauteur, largeur, périmètre), l'emplacement de celles-ci ainsi que des précisions sur le modèle ;

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Frelighsburg

Frelighsburg, le 13 septembre 2021

QUE : ce conseil suggère que les colonnes de la façade avant s'harmonisent avec celles existantes sur le côté de la résidence.

ADOPTÉE

### **RÉS 149-09-21 DEMANDE NO. 21-042 – 77, RUE PRINCIPALE – MARIE-CLAUDE RIEL – PIIA**

CONSIDÉRANT QUE : les travaux ont été effectués sans demande de certificat d'autorisation;

CONSIDÉRANT QUE : les autres murets et autres constructions existantes intégrés dans l'aménagement paysager autour de la résidence ne sont pas proéminents ;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Suzanne Lessard  
Appuyé de la conseillère Chantal Gadbois  
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : ce conseil, conformément au procès-verbal du CCU du 30 août 2021, exige au propriétaire de réduire la hauteur des murets au même niveau (même hauteur) qu'avant les travaux.

ADOPTÉE

### **RÉS 150-09-21 DEMANDE NO. 21-043 – 3, RUE DE L'ÉGLISE – DANIEL VALCKE – PIIA**

CONSIDÉRANT QUE : la demande est assujettie au règlement sur le PIIA pour l'aménagement paysager en façade et sur le côté de la résidence ;

CONSIDÉRANT QUE : les travaux ont été effectués sans demande de certificat d'autorisation;

CONSIDÉRANT QUE : la demande correspond aux critères et objectifs du PIIA ;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Suzanne Lessard  
Appuyé de la conseillère Chantal Gadbois  
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : ce conseil accorde conformément au procès-verbal du CCU du 30 août 2021 la demande telle que présentée et recommandent au propriétaire de camoufler l'espace libre sous la galerie avant ainsi que le périmètre de la fondation.

ADOPTÉE

### **RÉS 151-09-21 DEMANDE NO. 21-044 – 1, PLACE DE L'HÔTEL DE VILLE – MUNICIPALITÉ DE FRELIGHSBURG – PIIA**

CONSIDÉRANT QUE : la demande pour l'ajout d'une enseigne à plat au-dessus de l'entrée principale du bâtiment est assujettie au règlement sur le PIIA ;

CONSIDÉRANT QUE : la demande correspond aux critères et objectifs du PIIA ;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Suzanne Lessard  
Appuyé de la conseillère Chantal Gadbois  
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : ce conseil accorde conformément au procès-verbal du CCU du 30 août 2021 la demande telle que présentée et assujettie au PIIA.

ADOPTÉE

### **RÉS 152-09-21 DEMANDE NO. 21-045 – 75, RUE PRINCIPALE – MUNICIPALITÉ DE FRELIGHSBURG – PIIA**

CONSIDÉRANT QUE : la demande de lotissement soumise par la Municipalité consistant à acheter une parcelle de terrain au 75, rue Principale afin d'élargir la voie d'accès au parc Goodhue et l'agrandissement de ce dernier est assujettie au règlement sur le PIIA ;

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Frelighsburg

Frelighsburg, le 13 septembre 2021

CONSIDÉRANT QUE: le lotissement est tel que présenté sur le plan projet de lotissement réalisé par l'arpenteur-géomètre Philippe Tremblay, sous la minute 6471, daté du 19 août 2021;

CONSIDÉRANT QUE : la demande correspond aux critères et objectifs du PIIA ;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Suzanne Lessard  
Appuyé de la conseillère Chantal Gadbois  
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : ce conseil accorde conformément au procès-verbal du CCU du 30 août 2021 la demande telle que présentée et assujettie au PIIA.

ADOPTÉE

### **RÉS 153-09-21 APPUI MRC BROME-MISSISQUOI - TRANSMISSION PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE DES AVIS AUX ÉLUS PRÉVUS AUX LOIS MUNICIPALES**

CONSIDÉRANT que la pandémie de la COVID-19 est une occasion de revoir certaines pratiques, notamment, l'utilisation de la technologie par les conseils municipaux ;

CONSIDÉRANT qu'il est parfois prévu dans les lois municipales, telles que le Code municipal du Québec, RLRQ, c. C-27.1 et la Loi sur les cités et villes, RLRQ, c. C-19, que les avis aux membres du conseil soient transmis par la poste recommandée (ex. : 445 al. 10 C.m., 323 L.c.v.) ;

CONSIDÉRANT que l'accès au courrier électronique est généralisé depuis plusieurs années ;

CONSIDÉRANT que le courrier électronique pourrait, avec preuve de réception, remplacer la formalité de la poste recommandée ;

CONSIDÉRANT la résolution portant le numéro 273-0621 transmise par la MRC Brome-Missisquoi ;

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par la conseillère Lucie Dagenais  
Appuyé de la conseillère Suzanne Lessard  
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

D' : appuyer la résolution 273-0621 de la MRC Brome-Missisquoi ;

DE : demander au gouvernement du Québec qu'il prévoit une modification des lois municipales, telle que le Code municipal du Québec, RLRQ, c. 27.1 et la Loi sur les cités et villes, RLRQ, c. C-19, afin de permettre la transmission d'avis aux élus par courrier électronique avec preuve électronique de réception, en plus de la poste recommandée ;

DE : transmettre une copie de la présente résolution à madame Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, ainsi qu'à madame Isabelle Charest, ministre et députée provinciale de Brome-Missisquoi ;

De : transmettre une copie de la présente résolution à la FQM et à l'UMQ pour appui, ainsi qu'aux MRC du Québec et aux municipalités locales de la MRC pour appui.

ADOPTÉE

### **RÉS 154-09-21 ENGAGEMENT À LA DÉMARCHE COMMUNAUTÉ NOURRICIÈRE**

ATTENDU QUE : le gouvernement du Québec a adopté la politique bioalimentaire 2018-2025 Alimenter notre monde porteuse de grandes orientations permettant d'aborder des enjeux actuels associés au secteur bioalimentaire et à l'alimentation ;

ATTENDU QUE : le Centre Local de Développement (CLD) de Brome-Missisquoi a adopté via la résolution no. 4314-1020 le plan stratégique en développement bioalimentaire 2021-2023 afin de s'assurer de :

- La pérennité du territoire et des activités agricoles;
- La prospérité des entreprises;

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Frelighsburg

Frelighsburg, le 13 septembre 2021

- Le dynamisme des communautés rurales;
- Une plus grande autonomie alimentaire, soit la possibilité pour nos entreprises de transformer leurs productions et de les commercialiser ici, et pour nos habitants de subvenir à leurs besoins de base à l'année;
- La sécurité alimentaire de sa population;
- La durabilité et la résilience de son système alimentaire local;

ATTENDU QUE : le plan stratégique en développement bioalimentaire 2021-2023 met de l'avant le positionnement MRC nourricière à saveur entrepreneuriale et que la mobilisation des municipalités autour du concept de communauté nourricière en les outillant via des activités de sensibilisation, de communication, de formation et d'accompagnement est identifiée comme action prioritaire;

ATTENDU QUE : le CLD a proposé aux municipalités d'utiliser un lexique commun défini dans le document Mots-clés du bon ambassadeur;

ATTENDU QUE : l'initiative Communauté nourricière telle que définie par l'organisme sans but lucratif Vivre en Ville mobilise les élus, citoyens, entreprises et autres acteurs de la communauté dans le but de poser des actions pour construire un système alimentaire résilient et à échelle locale peu importe la taille de la municipalité;

ATTENDU QUE : la Municipalité souhaite adopter le cadre de référence Communauté nourricière avec ses cinq ingrédients pour développer sa vision, ses stratégies et ses actions prioritaires. Les cinq ingrédients sont :

- Un territoire productif ;
- Des entreprises prospères et durables ;
- Un accès amélioré aux aliments sains ;
- Une demande de proximité accrue ;
- Un cycle de vie optimisé;

ATTENDU QU' : une Communauté nourricière contribue à l'épanouissement des sphères économique, environnementale et sociale, soit les trois piliers du développement durable;

ATTENDU QUE : le MAPAQ lancera un deuxième appel de projets du Programme de développement d'une communauté nourricière (PDCN) permettant de subventionner la réalisation d'un portrait, d'un diagnostic, d'une vision concertée et d'un plan d'action;

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par le conseiller Bob Lussier

Appuyé de la conseillère Suzanne Lessard

Résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE : participer activement à la mise à œuvre du plan stratégique en développement bioalimentaire 2021-2023 du CLD, notamment par :

- l'utilisation du lexique commun Mots-clés du bon ambassadeur;
- la participation aux activités de sensibilisation, de communication, de formation et d'accompagnement liées au positionnement MRC nourricière à saveur entrepreneuriale;
- la collaboration à la mise à jour du portrait du secteur bioalimentaire;

D' : entreprendre une démarche pour devenir une Communauté nourricière;

D' : adopter un protocole d'engagement à la démarche ville nourricière;

DE : déposer une demande au prochain appel de projets PDCN;

DE : nommer le directeur général, Monsieur Sergey Golikov, comme intermédiaire auprès du CLD pour la démarche MRC nourricière à saveur entrepreneuriale.

ADOPTÉE

### **RÉS 155-09-21 REPORT DES ÉCHÉANCES DU PAIEMENT DE LA SOMME PAYABLE PAR LES MUNICIPALITÉS POUR SES SERVICES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC**

ATTENDU : le courriel du 9 juin 2021 du ministère de la Sécurité publique du Québec dans lequel le ministère avise les municipalités qu'il reporte les échéances du paiement de la facture pour les services rendus par la Sûreté du Québec occasionnés par les problèmes de la pandémie COVID-19;

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Frelighsburg

Frelighsburg, le 13 septembre 2021

ATTENDU QUE : les dates d'échéance pour les versements de la facture de 208 395 \$ sont respectivement reportées au 30 septembre au lieu du 30 juin 2021 et au 1<sup>er</sup> décembre au lieu du 31 octobre 2021 ;

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par la conseillère Lucie Dagenais  
Appuyé de la conseillère Suzanne Lessard  
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité de Frelighsburg émettra en date du 30 septembre 2021 le premier chèque au montant de 104 198 \$ et en date du 1<sup>er</sup> décembre 2021 le deuxième chèque au montant 104 197 \$.

ADOPTÉE

### **RÉS 156-09-21 OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE - RÉFECTION DES FAÇADES DU GRAMMAR SCHOOL**

CONSIDÉRANT : l'offre de services professionnels en architecture soumise à la Municipalité le 8 septembre 2021 sous le numéro de projet SBA 210902 par Stéphan Barcelo, architecte ;

CONSIDÉRANT QUE : la proposition porte sur les plans et devis concernant les travaux de réfection des façades de maçonnerie au 1 place de l'Hôtel de Ville, Frelighsburg, l'édifice du Grammar school, au montant avant taxes de 5 700 \$;

CONSIDÉRANT QUE : la réfection du Grammar School fait partie de l'entente d'aide financière conclue avec le ministère de la Culture en vertu du programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier 2020-2023;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Suzanne Lessard  
Appuyé de la conseillère Lucie Dagenais  
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité de Frelighsburg accepte l'offre de services de Stéphan Barcelo architecte, pour le dossier d'exécution, les services pour l'appel d'offres, et les services au chantier au montant total taxes incluses de 6 553,58 \$;

QUE : le directeur général est autorisé à signer pour le compte de la Municipalité tout document se référant à ce dossier.

ADOPTÉE

### **RÉS 157-09-21 ÉMISSION D'UN CHÈQUE – RÉFECTION DE LA MAÇONNERIE ÉGLISE BISHOP STEWART – BESSETTE INC**

CONFORMÉMENT : au certificat #3 émis le 21 août 2021 par Stéphan Barcelo architecte ;

CONFORMÉMENT : à la directive de modification du contrat #1, émise le 10 août 2021 par Stéphan Barcelo architecte, concernant le démantèlement de la cheminée jusqu'au joint de l'ancienne cheminée, sa solidification et l'installation d'un nouveau chapeau, ainsi que le nettoyage des fondations de pierre et de la brique des murs du bâtiment ;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Lucie Dagenais  
Appuyé de la conseillère Chantal Gadbois  
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la municipalité de Frelighsburg émet un chèque au montant incluant les taxes de 43 460,55 \$ au nom de Bessette Inc. pour la réalisation de la troisième étape des travaux de restauration dans le cadre du contrat pour la réfection de la maçonnerie de l'église Bishop Stewart.

ADOPTÉE

### **RÉS 158-09-21 ÉMISSION D'UN CHÈQUE EN FAVEUR DE HETA HODGINS & ASSOCIÉS ARCHITECTES PAYSAGISTES**

Il est proposé par la conseillère Lucie Dagenais  
Appuyé de la conseillère Suzanne Lessard  
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Frelighsburg

Frelighsburg, le 13 septembre 2021

QUE : la Municipalité émet un chèque de 2 918,93 \$ à l'ordre de HETA Hodgins & Associés paysagistes pour la conception des plans des aménagements paysagers des sites municipaux.

ADOPTÉE

### **RÉS 159-09-21 ÉMISSION D'UN CHÈQUE EN FAVEUR DE L'OH DE COWANSVILLE**

Il est proposé par la conseillère Lucie Dagenais  
Appuyé de la conseillère Chantal Gadbois  
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité de Frelighsburg émet un chèque de 15 369,00 \$ à l'ordre de l'Office d'Habitation de Cowansville représentant le solde à payer des exercices antérieures 2018-2019 au montant de 9 475,00 \$ et celui de 5 894,00 \$ pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2020.

ADOPTÉE

### **RÉS 160-09-21 DEMANDE DE PARTICIPATION AU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE - VOLET REDRESSEMENT**

ATTENDU QUE : le conseil municipal de Frelighsburg a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;

ATTENDU QUE : les interventions visées dans la demande d'aide financière concernant des routes locales de niveau 1 et/ou 2 et, le cas échéant, que celles visant le volet Redressement sont prévues à la planification quinquennale du Plan d'intervention ayant obtenu un avis favorable du ministère des Transports ;

ATTENDU QUE : seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

ATTENDU QUE : la Municipalité de Frelighsburg s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère ;

ATTENDU QUE : la Municipalité de Frelighsburg choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'estimation détaillée du coût des travaux # SHE-21011640-A0 reçu le 21 juillet 2021 de la part d'EXP ;

ATTENDU QUE : le directeur général, Monsieur Sergey Golikov est chargé de projet de la municipalité et agit à titre de représentant de cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier ;

ATTENDU QUE : la date limite pour déposer la demande d'aide financière dans le volet Redressement est le 30 septembre 2021 ;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Chantal Gadbois  
Appuyé de la conseillère Suzanne Lessard  
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité de Frelighsburg procède à une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale - volet Redressement pour des travaux de réhabilitation de la chaussée et de pavage sur les chemins Richford, du Lac Selby, Pinacle et Spencer ;

QUE : la participation municipale au programme est à la hauteur de 226 289,53 \$ ;

QUE : le directeur général est autorisé à signer pour le compte de la Municipalité tout document se référant à ce dossier.

ADOPTÉE

### **RÉS 161-09-21 APPEL D'OFFRES – DÉNEIGEMENT 2021-2025**

Il est proposé par la conseillère Chantal Gadbois  
Appuyé du conseiller Bob Lussier  
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Frelighsburg

Frelighsburg, le 13 septembre 2021

QUE : la Municipalité de Frelighsburg lance un appel d'offres public pour « Le déneigement et le déglacage des chemins de la municipalité de Frelighsburg pour les années 2021-2025 » ;

QUE : le directeur général est autorisé à signer pour le compte de la Municipalité tout document se référant à ce dossier.

ADOPTÉE

### **RÉS 162-09-21 ENTENTE INTERMUNICIPALE – L'EMBAUCHE ET LE PARTAGE D'UNE ADJOINTE ADMINISTRATIVE PAR LA VILLE DE DUNHAM AVEC LA MUNICIPALITÉ DE FRELIGHSBURG**

Il est proposé par la conseillère Lucie Dagenais  
Appuyé de la conseillère Suzanne Lessard  
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

D' : approuver et d'autoriser la signature d'une entente intermunicipale relative à l'embauche et le partage d'une adjointe administrative par la ville de Dunham avec la municipalité de Frelighsburg ;

D' : autoriser le maire et le directeur général à signer pour le compte de la Municipalité tout document se référant à la présente.

ADOPTÉE

### **RÉS 163-09-21 PERMIS DE RÉUNION – CLD BROME-MISSISQUOI**

Il est proposé par la conseillère Chantal Gadbois  
Appuyé du conseiller Bob Lussier  
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : le conseil municipal autorise l'utilisation du terrain du parc Paul Goodhue, situé au 75A, rue Principale, propriété de la Municipalité, le 22 septembre 2021 pour la tenue de l'évènement « Pop-up des fermes & restos » dans le cadre du « Défi 100% local de Créateur de saveur Canton-de-l'Est » organisé par le CLD Brome-Missisquoi ;

QUE : le conseil municipal autorise la vente d'alcool sur le terrain du parc Paul Goodhue, situé au 75A, rue Principale, propriété de la Municipalité, le 22 septembre 2021 de 16h à 22h, lors de l'évènement « Pop-up des fermes & restos » dans le cadre du « Défi 100% local de Créateur de saveur Canton-de-l'Est » organisé par le CLD Brome-Missisquoi.

ADOPTÉE

### **RÉS 164-09-21 PERMIS DE RÉUNION – COLLECTIF DE LA GRANDE MARCHE POUR LA PROTECTION DES FORÊTS**

Il est proposé par la conseillère Suzanne Lessard  
Appuyé de la conseillère Chantal Gadbois  
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : le conseil municipal autorise l'utilisation du terrain du parc Paul Goodhue, situé au 75A, rue Principale, propriété de la Municipalité, le 26 septembre 2021 de 8h à 13h comme le point de départ dans le cadre de « La Grande Marche pour la protection des forêts ».

ADOPTÉE

## **DÉPÔT DU RAPPORT DES PERMIS DU MOIS DE JUILLET ET AOÛT**

### **VARIA**

### **QUESTIONS DES CONTRIBUABLES**

### **RÉS 165-09-21 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par la conseillère Chantal Gadbois  
Appuyé de la conseillère Lucie Dagenais

